



DEPARTEMENT  
LOIRE

République Française  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **St Marcel d'Urfé**  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**Séance du 19 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 janvier à 20 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 janvier 2024 s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5

Représentés : 1

Votants : 6

**PRÉSENTS** : Mmes Pascale MEILLAND ; Jacqueline GUILLOT.  
Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Michel GROSBELLET.

**REPRÉSENTÉS** : Emmanuel PHILIPPON représenté par Guy CROZET

**ABSENTS EXCUSÉS** : Xavier DEJOB

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : Michel GROSBELLET

## Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ Délibérations

- 1) Locataires de la mairie: avenant au bail en raison de l'installation d'un nouveau chauffage
- 2) Bibliothèque communale : présentation et vote de la nouvelle convention proposée par le Département
- 3) Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER : proposition de zones sur la commune en fonction des différentes énergies
- 4) Commission d'appel d'offres : désignation des membres
- 5) Bibliothèque communale : remboursement de frais kilométriques à une bénévole

4/ Aménagement des commissions communales

5/ compte-rendu de commissions

-...

6/ questions diverses

- ...

\*\*\*\*\*

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

### 1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Grosbellet est désignée secrétaire de séance

### 2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le secrétaire de séance et le Maire

Les procès-verbaux des réunions du 12 octobre 2023, du 14 novembre 2023, du 20 décembre 2023 ont été approuvés à l'unanimité des personnes présentes.

### 3 / Délibérations

#### **1) Locataires de la mairie: avenant au bail en raison de l'installation d'un nouveau chauffage**

Suite à l'installation du chauffage collectif pour la mairie et les appartements, la commune doit facturer le chauffage aux locataires. M le Maire propose de faire une facturation au réel consommé chaque mois après relevé des compteurs d'énergie. La conversion en poids de granulés se fera en utilisant le ratio 1kWh = 0,2Kg. Les mois de novembre et décembre seront facturés après l'hiver. Chaque locataire prendra part au paiement du contrat d'entretien de la chaudière à hauteur de 25%.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes, approuve le mode de facturation proposé et le pourcentage du contrat de maintenance facturé. Un avenant au bail sera réalisé pour chaque locataire.

#### **2) Bibliothèque communale : présentation et vote de la nouvelle convention proposée par le Département**

La bibliothèque est liée à la médiathèque départementale par une convention. La dernière était caduque depuis 2021. Le Département a proposé une nouvelle convention aux communes. Cette nouvelle convention partagée avec les bénévoles de la bibliothèque et présentée au Conseil n'entraîne pas de modifications fondamentales dans le fonctionnement.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes, autorise le maire à signer cette convention.

#### **3) Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER : proposition de zones sur la commune en fonction des différentes énergies**

Le gouvernement demande à chaque commune de proposer des zones de leur territoire qui pourraient potentiellement accueillir des équipements liés aux énergies renouvelables (Photovoltaïque, réseaux de chaleur, éoliens).

La définition de ces zones n'obligera pas les propriétaires à réaliser des installations, de même des demandes d'installation pourront se faire en dehors de ces zones. L'instruction des dossiers et les autorisations d'installation étant de la responsabilité des autorités départementales (DDT).

M le Maire propose de ne traiter dans un premier temps que le photovoltaïque en recensent toute les grandes surfaces de toiture de la commune (ateliers, stabulations etc.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes, accepte cette proposition.

#### **4) Commission d'appel d'offres : désignation des membres**

Suite aux démissions de membres du Conseil, la commission d'appel d'offres doit être reconstituée.

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

Membres titulaires : Michel Chabré, Emmanuel Philippon, Michel Grosbellet

Membres suppléants : Pascale Meilland, Xavier Cohas, Xavier Dejob

#### **5) Bibliothèque communale : remboursement de frais kilométriques à une bénévole**

Mme Marie-Pierre Dejob a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à Neulise pour les besoins de la bibliothèque municipale.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil, à l'unanimité des personnes présentes, accepte le remboursement des frais kilométriques soit 21,76 €.

### 4/ Aménagement des commissions communales

Sécurité maintenance : Jacqueline Guillot, Pascale Meilland, Michel Grosbellet

Tourisme fleurissement : Michel Chabré, Xavier Cohas, Pascale Meilland, Jacqueline Guillot

Affaire scolaire : Jacqueline Guillot

Relation avec Relais d'Urfé : Jacqueline Guillot, Michel Chabré

Logistique cérémonie : Xavier Cohas

Bâtiments : Michel Chabré, Xavier Cohas, Emmanuel Philippon, Pascale Meilland

## 5/ Compte-rendu de commissions

### **Bâtiments :**

Local technique : le moteur de la grande porte doit être remplacé. Le treuil manuel ne fonctionne plus et pose un problème de sécurité. Le devis de la société DOITRAND est de 1141,44 €.  
Le Conseil valide se devis.

SdF : des tubes fluorescents de la salle des fêtes doivent être remplacés. Compte-tenu de la hauteur, un équipement sécurisé doit être trouvé (location nacelle, échafaudage...).

### **Voirie :**

Les travaux de débroussaillage sont en cours. L'élagage du chemin du Grand Bois a été réalisé.

Des devis sont en cours de réalisation pour l'élagage des arbres à la Chapelle, rue de la Forge et dans la cours de la mairie.

Projet de parking : Le Département a donné son accord pour la réalisation d'un parking vers la mairie en dessous du transformateur. Des devis seront demandés.

## 4/ Infos et questions diverses

Plusieurs élus ont suivi une formation « gestion de crise ». Ils font ressortir la nécessité de créer des « Check-list » regroupant les coordonnées des contacts nécessaires, les actions à mettre en œuvre, le rôle de chacun (qui fait quoi) pour les différents types de risque possibles.

Une servitude devra être mise en place dans le cadre du droit de captage donné à l'association des chasseurs de St Marcel pour alimenter leur local en eau. Le Conseil valide la mise en place de cette servitude pour la durée ou le local en question sera la propriété de l'association des chasseurs de St marcel sous toutes les formes qu'elle pourrait prendre (aujourd'hui ACCA). Le Conseil demande à ce que la commune se repositionne suite à un éventuel changement de propriétaire.

Une prime « inflation » est possible pour les employés communaux. Le Conseil devra décider du versement ou non avant juin 2024.

Une personne sera en stage découverte au secrétariat de la mairie fin février pour une semaine.

L'opération Loire propre aura lieu le 16 mars.

A la demande de la présidente de l'association « le club de l'amitié des bords de l'Aix », la mairie signalera aux habitants de 60 ans et plus qu'ils peuvent adhérer à cette association pour des moments de détente et de convivialité.

Le CCAS organise un après-midi distraction le 17 février et une conférence sur les plantes et les huiles essentielles en mars.

Mr le Maire distribue un courrier à chaque conseiller présent concernant les ordures ménagères

Fin de séance 22h30

Fait à St Marcel d'Urfé Le 19 janvier 2024,

**Secrétaire de séance**

Michel Grosbellet

**Le Maire**

Guy CROZET